



## Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) – Phase 2

### Coordination Régionale

## TERMES DE REFERENCE

### Recrutement d'un consultant individuel pour l'audit et le choix d'un modèle d'archivage numérique du PRAPS-2

<b>Type de contrat</b>	Consultant individuel
<b>Langues requises :</b>	Français
<b>Date limite de candidature</b>	12 juillet 2022
<b>Durée du contrat</b>	15 H/J
<b>Début de mise en œuvre</b>	Dès signature du contrat
<b>Financement</b>	PRAPS-2/Banque Mondiale

## Contexte

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, phase 2 (PRAPS-2) est mis en œuvre dans six (6) pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) et vise à renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel. Cette initiative découlant de la Déclaration de Nouakchott (2013) constitue un engagement fort des chefs d'État et de gouvernements des six pays en faveur du développement du pastoralisme.

Le projet qui s'exécutera sur une période de 6 ans (2022-2027) est coordonné par le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans Sahel (CILSS) avec le soutien financier de la Banque Mondiale et bénéficie de l'appui politique de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il s'articule autour de cinq (5) composantes à savoir : i) Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ; ii) Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance ; iii) Amélioration des chaînes de valeur du bétail ; iv) Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes et v) Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises. Ces composantes comportent chacune trois sous-composante. La mise en œuvre de la composante 1 est déléguée à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et au Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de la CEDEAO, tous les deux basés à Bamako.

## Justifications

Au cours de la phase 1 du PRAPS, chaque Unité de Coordination du Projet (UCP) et l'Unité Régionale de Coordination (URC)/CILSS a mis en place un système d'archivage électronique des données, mais sans un lien entre ces différents systèmes. L'incomplétude des différents systèmes d'archivages électronique des données du projet tant au niveau national que régional a été relevé par les missions d'évaluation de la phase 1 du PRAPS et de préparation de la phase 2. L'accès aux documents archivés a été relevé aussi comme un point faible à améliorer.

Compte tenu à la fois des objectifs ambitieux du PRAPS-2 et de l'impératif de rendre visibles et accessibles les productions du projet, la mise en place d'un dispositif performant d'archivage numérique s'impose comme une nécessité pour permettre non seulement l'archivage des nombreux documents et ressources qui seront produits tout au long du programme, mais aussi facilitant leur accès aux différents acteurs.

Par ailleurs, les activités conduites par le PRAPS-2 se déroulant sur six pays, il est important que le programme s'appuie sur une dématérialisation de ses ressources documentaires et de ses procédures. Une telle dématérialisation exige de disposer d'un système performant d'archivage électronique, qui permette notamment de simplifier l'échange des données, de faciliter le travail à distance et/ou collaboratif, de centraliser l'ensemble des productions au niveau de l'URC, de faciliter l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du projet.

Le PRAPS-2 s'appuie sur la promotion d'une transition digitale, cela doit également se refléter dans son modèle organisationnel ou dans ses modes de fonctionnement, y compris donc dans ses systèmes d'archivage ou de gestion des documents.

Enfin, dans le manuel de suivi-évaluation du PRAPS-2, il a été retenu que chaque UCP et l'URC développera un plan d'archivage, tant numérique que physique, de l'ensemble de la documentation du projet, sous la responsabilité du Responsable Suivi-Evaluation. Les bases de données feront l'objet d'une sauvegarde trimestrielle. Il a été retenu aussi qu'un plan de formation/homogénéisation des procédures d'archivage numérique soit développé sous le

leadership de l'URC et mis en œuvre en première année du PRAPS-2. Cet archivage devrait prendre en compte les productions du PRAPS-1.

C'est dans ce contexte que l'URC/PRAPS-2 souhaite s'attacher les services d'un expert en archivage électronique pour conduire cette mission.

## Objectifs et résultats attendus

### Objectif global

L'objectif global est d'auditer les systèmes d'archivage existants dans les pays et au niveau régional, en vue de proposer une option stratégique performante d'archivage numérique référencé de toutes les productions pertinentes du projet (documents/rapports/études élaborées) qui sera rendue accessible en ligne pour les utilisateurs, les administrateurs et les partenaires du projet.

### Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont de :

- Faire un diagnostic du système d'archivage du PRAPS en analysant les forces et les faiblesses des systèmes électroniques de gestion des données mis en place au niveau de l'URC et dans les pays ;
- Proposer des options stratégiques de gestion électronique des productions du PRAPS mettant en évidence chaque système d'archivage avec les implications techniques, organisationnelles, règlementaires et financières (équipement, formation, etc.) ;
- Appuyer l'organisation d'un atelier en virtuel de partage et de validation du choix de modèle d'archivage numérique adapté au contexte de mise en œuvre du PRAPS-2 ;
- Appuyer la préparation du dossier d'appel d'offre pour le développement/déploiement du système ;
- Proposer un plan d'action sommaire de mise en œuvre y compris un plan de formation pour le déploiement du système qui sera retenu dans les pays et au niveau régional.

### Résultats attendus

La mission de l'expert en archivage électronique doit permettre au PRAPS-2 d'atteindre les résultats suivants :

- Les forces et les faiblesses des systèmes électroniques de gestion des données mis en place au niveau de l'URC et dans les pays sont analysées ;
- Les options potentielles de gestion électronique des documents sont analysées faisant ressortir leurs forces et faiblesses ;
- Une option stratégique d'archivage numérique est proposée et mettant en exergue les implications matérielles et financières ;
- Un dossier d'appel d'offre est ébauché ;
- Un plan d'action sommaire de mise en œuvre est proposé.

Plus globalement, il est attendu de cette mission qu'elle permette au PRAPS-2 de relever les défis de pérennité, d'intégrité, de confidentialité, de disponibilité et de réversibilité auxquels il fait face du point de vue de la mise en place d'un système performant d'archivage électronique.

### Livrables

Les livrables de cette consultation sont :

- une note de démarrage, 3 jours après la réunion de cadrage ;

- un rapport diagnostic analytique des systèmes d'archivages numériques au niveau régional et dans les six pays, et des options performantes potentielles de gestion électronique des productions du projet ;
- Un rapport d'atelier de partage et de validation du choix d'un modèle ;
- Une proposition de dossier d'appel d'offre pour le développement/déploiement du système ;
- Un plan d'action sommaire de mise œuvre de l'option stratégique retenue de commun accord avec l'URC.

### **Mandat du consultant**

1. Faire un état des lieux et cartographier les fonctions d'archivage électronique qui prennent en compte les UCP des six pays du PRAPS et l'URC. Cet audit/diagnostic devra prendre en compte :
  2. L'évaluation des infrastructures numériques et de sécurisation des données (conditions de conservation) :
    - La typologie documentaire
    - Le processus de gestion (collecte, partage/accès et destruction)
    - La conformité avec l'environnement institutionnel et organisationnel du projet
  3. Proposer des options d'archivages numériques prenant en compte les aspects techniques, organisationnels, réglementaires et les implications financières et matérielles. Ces options doivent tenir compte entre autres des :
    - aspects techniques : digitalisation de certains process, facilité d'accès et de recherche, etc.
    - aspects organisationnels : responsabilisation, connectivité entre les UCP et l'URC, etc.
    - aspects réglementaires : conformité avec les réglementations publiques, durée de conservation, etc.
    - implications financières et matérielles suivant les options proposées.
4. Appuyer l'organisation d'un atelier de partage et de validation du choix du modèle d'archivage le plus pertinent.
5. Appuyer l'URC dans la préparation d'un appel d'offre pour le développement/déploiement du système proposé.
6. Proposer un plan d'action sommaire et faciliter le choix d'un modèle d'archivage numérique. Ce plan devra prendre en compte :
  - Les besoins estimatifs en équipements pour mettre en œuvre l'option retenue
  - Le plan de renforcement des capacités pour les 6 pays et l'URC
  - Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre

### **Qualifications/compétences du consultant**

Cette mission sera confiée à un consultant individuel disposant des compétences avérées dans le domaine de l'archivage numérique. Il devra notamment satisfaire les critères suivants:

- Avoir au moins un Bac+4 (master ou diplôme équivalent) dans les domaines informatiques, ou équivalent ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire justifiée avec des références, et résultats démontrés ;
- Avoir une excellente maîtrise des outils (logiciels, applications, plateformes, etc.) archivistiques, et notamment de ceux destinés à l'archivage numérique ;
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et de communication orale en français.

## Approche méthodologique

Une réunion de cadrage sera organisée avec l'URC/CILSS pour harmoniser la compréhension de la mission. Un déplacement physique pourrait s'avérer nécessaire afin d'échanger avec l'équipe technique de l'URC sur le système électronique de gestion des données (GED) mis en place au CILSS. Le Consultant organisera des concertations en virtuel et des échanges par mail avec chacune des UCP (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad).

## Durée de la mission

La durée contractuelle de la mission sera de 15 H/J y compris l'accompagnement de l'URC pour le choix de l'option stratégique de l'archivage numérique. Le consultant devra démarrer ses activités dès la signature du contrat. Il présentera à cet effet, un calendrier d'exécution des prestations dans les délais impartis à la mission (durée des enquêtes, durée de rédaction, etc.).

## Dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprendra un Curriculum Vitae actualisé du/de la consultant(e) accompagné du diplôme requis, des attestations ou certificats de formation thématique en lien avec la mission et des attestations de bonnes fins d'exécution des contrats similaires réalisés.

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées et seront privilégiées à compétences égales de celles des candidatures masculines. Les consultants intéressés par cet appel à candidature sont priés d'envoyer par voie électronique en un fichier unique au plus tard le 12 juillet/2022 leurs dossiers de candidature à :

Mme la Coordinatrice régionale du PRAPS-2 : [edwige.botoni@cilss.int](mailto:edwige.botoni@cilss.int)

Avec copie à :

- [ngaye.tordina@cilss.int](mailto:ngaye.tordina@cilss.int) ;
- [frederic.consega@cilss.int](mailto:frederic.consega@cilss.int) et
- [nathalie.soro@cilss.int](mailto:nathalie.soro@cilss.int)